délibérations 2013 - 130114 - CR du 14 janvier

Séance du 14 janvier 2013

L'an deux mille treize, le quatorze janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni dans la salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur NAUDON Jean-Pierre, suite à une convocation individuelle adressée à tous les conseillers en date du 10 janvier 2013.

Étaient présents : Mme ROUGIER, M. DIDIER, Mme THOMAS, Mme XIMENEZ, M. VILLEMIANE,

M. BOISSIERES, M. LESSEIGNE, M. BERNEDE, M. LIAL, Mme FRANCOIS, M. FRITSCH,

M. CHAUGIER, M. LACAZE, Mme AVANZINI

Mme XIMENEZ donne lecture du compte-rendu de la précédente réunion. Il est voté à l'unanimité.

M. VILLEMIANE est élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

⇒ Délibérations Collège dissolution syndicat

Approbations CA. - C.G. - Transfert solde - Transfert charges et recette

⇒ Délibération SIAEPA

⇒ Délibération intégration communes CDC : Pellegrue dans la CDC

Pays Foyen

⇒ Présentation devis garage

⇒ Sécurisation voirie - circulation rue des 2 villages (Ent. Econorm)

⇒ Préparation voeux du Maire

⇒ DIVERS :

- Cadeau Elisa
- Éclairage public lotissement Haut terrier (FDAEC)
- Emploi Agent Technique

I - Délibérations Collège dissolution du Syndicat

Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la dissolution du syndicat du collège de Ste-Foy-La-Grande et de son transfert à la CDC du Pays Foyen, il y a lieu de délibérer sur :

1) Acceptation du transfert de l'actif ;
2) Approbation du compte administratif ;
3) Approbation de la gestion du compte de prêt ;
4) Approbation du transfert du solde de la trésorerie ;
5) Approbation du transfert des charges et des recettes afférentes.

Accord à l'unanimité des membres présents.

II - Dissolution SIAEPA en vue de l'intégration dans la CDC du Pays Foyen

Monsieur le Préfet souhaite une intégration au 1er janvier 2014, cependant le syndicat a engagé des travaux sur 2 ans pour 4 millions d'Euros. Il souhaiterait être intégré qu'au 1er janvier 2015 afin de gérer ses engagements de travaux jusqu'au bout. Le Conseil Municipal met en sursis sa décision.

III- Délibération intégration communes de la CDC Pellegrue dans la CDC Pays Foyen

Monsieur le Préfet propose en son article 9, l'extension du périmètre de la CDC du Pays Foyen, aux communes d'Auriolles, Listrac-de-Durèze, Pellegrue, Massugas et Landerrouat à compter du 1er janvier 2014. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

IV - Présentation devis garage

Après consultation des différents devis fournis par les entreprises VIGIER, R.E.C., M.T.P. (M. Mechin), il y a lieu de négocier avec ces entreprises.

V - Eclairage public du Haut Terrier

Suite aux différents engagements pris lors de leur profession de foi, l'équipe municipale souhaitait équiper « le lotissement du Haut Terrier » d'éclairage public en photovoltaïque. Des devis ont été demandés, montant d'un luminaire HT 4.500 EUR l'unité. Il faudrait environ 4 luminaires pour un balisage, 7 à 8 pour un éclairage. Demander au SDEEG s'il subventionne ce type d'éclairage au titre des énergies renouvelables. Possibilités d'aides financières du FDAEC et enveloppe parlementaire de M. BOUDIE pour 2014.

VI - Sécurisation voirie - circulation rue des 2 villages (Ent. Econorm)

L'entreprise a demandé des devis pour une ouverture de son garage sur la place salle Marcel Duchant, afin que les livreurs n'encombrent plus la rue. En attendant, elle se propose de faire la circulation lors des livraisons, pour sécuriser les lieux ; le stationnement est interdit sur cette portion de voie.

VII - Préparation des voeux : Jeudi 17 janvier 2013 à 18 heures 30, intervention de Monsieur le Maire suivie d'un apéritif dînatoire.

VIII- Cadeau naissance Elisa : Une chaise haute ou un parc à voir.

IX - Emploi agent technique : Suite au remplacement de Régis Monteil par Kévin Brard durant l'année écoulée, réflexion sur le devenir de Kévin au sein du personnel communal

X - Divers :

- Bilan pompiers : 1230 interventions en 2012

- USTOM : En 2012, 400 tonnes de déchets en moins par rapport à 12/2011. Forte demande de

composteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30